



Montreuil, le 20 février 2023

La Commission Exécutive Fédérale a pris plusieurs décisions afin de combattre efficacement ce projet de Loi qui recule l'âge de départ à la retraite.

Ainsi, la fédération a décidé d'un appel à la grève du 17 février au 6 mars 2023. Il ne s'agit pas d'un appel à une grève reconductible qui dépend tant sur le fond, que sur la forme, des débats que nos organisations doivent avoir avec les salarié.e.s de leur entreprise. Cet appel à la grève vise simplement à permettre à chacune et à chacun de faire des actions dans les entreprises ou de participer à des initiatives avec d'autres professions ou au niveau départementales.

Dans ce cadre, tous les salarié.e.s seraient couvert.e.s par cet appel.

La deuxième décision vise à construire le 7 mars. Afin que celui-ci soit puissant, les membres de la Commission Exécutive vont contacter l'ensemble des délégué.e.s syndicaux non seulement pour faire un point de mobilisation mais surtout afin de faire du 7 mars, un moment important du processus de mobilisation.

Nous entendons ainsi le 7 de bloquer économiquement le pays. De ce point de vue, chaque gréviste dans chacune des entreprises compte. Mais nous savons que le 7 ne sera pas suffisant pour faire plier ce gouvernement. C'est pourquoi, dès à présent, il faut débattre avec les salarié.e.s sur la reconduction de la grève du 7. C'est avec les salarié.e.s que devra être décidé notamment sur la reconduction sur sa forme.

Tout peut être envisageable pour désorganiser le pays : de grève totale, tous les jours à une ou plusieurs heures de grève par jour.

Nous pouvons et nous devons gagner. Cela ne tient qu'à nous.

Syndicalement,

Noël LECHAT

**Fédération des Sociétés d'Etudes**